NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

72 N° 5 1950

Les vocations sacerdotales en France. Le bilan d'un demi-siècle

Fernand BOULARD

p. 479 - 492

https://www.nrt.be/it/articoli/les-vocations-sacerdotales-en-france-le-bilan-d-un-demi-siecle-2693

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LES VOCATIONS SACERDOTALES EN FRANCE
LE BILAN D'UN DEMI-SIÈCLE

I. A LA RECHERCHE D'UNE UNITE DE MESURE

L'observateur qui veut étudier scientifiquement le mouvement des vocations sacerdotales est arrêté, au seuil même de ce problème, par une question d'importance.

Sur quelles bases peut-on comparer hier et aujourd'hui ? Quelle unité de mesure se révélera assez constante pour permettre des confrontations valables entre la situation de 1900 et celle de 1950 ?

Les paroisses sans prêtre ?

Une littérature abondante a vulgarisé en France la notion des « paroisses sans prêtre ». N'entendez pas : des paroisses dont nul prêtre n'a la charge. Il y en eut en France à certaines époques : après la guerre de cent ans, mon ancienne paroisse de Saint-Sulpice-de-Favières (S. et O.) fut ainsi trouvée sans curé, lors d'une des visites qu'y fit l'archidiacre de Josas. Mais il ne s'en trouve plus dans la France d'aujourd'hui. Entendez donc, par cette expression, des paroisses où le curé responsable ne réside pas habituellement.

Il est facile d'émouvoir les sensibilités en proclamant qu'en 1904, il y avait, en France, 4.772 paroisses sans prêtre et que ce nombre s'élève aujourd'hui à 15.416, marquant entre les deux époques un accroissement de plus de 10.000 paroisses vacantes.

Mais le R. P. Doncœur avait déjà fait justice de ces comparaisons fallacieuses (1). Et, après lui, dans *Problèmes missionnaires de la France rurale* (2), j'ai tenté de serrer de plus près la question. C'est qu'il n'y a pas de commune mesure entre une grosse paroisse bretonne de 3 à 4.000 habitants — parfois même de 6 et 7.000 — et une paroisse dépeuplée de 70 ou 50 habitants, parfois de pas même 20 (3). On ne peut songer sérieusement à additionner de pareilles dissemblances.

Les chiffres de « paroisses sans prêtre » apportés ci-dessus, comme ceux qu'on allègue d'ordinaire, comprennent les paroisses canoniquement érigées, mais aussi les « annexes » qui, d'ordinaire, n'ont jamais été depuis la Révolution qu'un lieu de culte sans prêtre résidant, ainsi que les chapelles de secours.

---

(1) R. P. Doncoeur, *La crise du sacerdoce*, Flammarion, 1932, p. 17 s.
(2) Deux volumes, aux Editions du Cerf, Paris, 1945.
(3) Le recensement de 1946 dénombre 579 *communes* de 1 à 50 habitants — et 2.846 de 1 à 100. Qui donc rêverait d'y mettre un curé résidant ?

Aucune base scientifique ne peut donc être retenue dans cette recherche des clochers sans prêtre. Il suffit du reste, pour être aussitôt rassuré, de rapprocher deux chiffres. Il y a 15.416 paroisses « sans prêtre ». Mais, par ailleurs, je dénombre 14.418 paroisses qui n'ont pas 300 habitants (4). Si une répartition équitable du clergé était faite entre tous les diocèses, les paroisses de plus de 300 habitants qui demeureraient sans curé résidant après cette nouvelle distribution, ne seraient plus, *dans toute la France*, qu'un millier.

Le nombre de prêtres en activité.

Plus sérieuse est la comparaison entre le nombre des prêtres à deux époques données; pourvu qu'on s'appuie sur le nombre de prêtres *en service* et non sur le total de l'annuaire diocésain qui comprend les prêtres à la retraite, ceux incardinés au diocèse mais employés ailleurs, et parfois des religieux résidants qui ne sont pas, ou très peu, au service du diocèse.

Pourtant, même le chiffre des prêtres en service n'est pas à manier sans précaution : la population de beaucoup de diocèses a considérablement diminué pendant le dernier demi-siècle et les dizaines de milliers d'habitants qui en sont partis ne réclament plus de prêtres.

Ainsi le diocèse de Verdun, qui paraît d'abord avoir perdu 159 prêtres, étant passé de 422 en 1904 à 263 en 1946, a en réalité augmenté légèrement sa moyenne, deux guerres lui ayant fait perdre près de 100.000 habitants. Et Le Puy, avec 161 prêtres en moins, n'a pas vu tellement baisser sa proportion : ce diocèse avait, en 1904, 1 prêtre en activité pour 584 habitants; aujourd'hui, il en a 1 pour 607.

Il est facile de trouver le correctif nécessaire. Il suffit de rapporter les effectifs de prêtres en activité au total correspondant de la population à desservir.

Mais le total des prêtres en activité n'indique pas leur âge, et un diocèse peut se survivre longtemps en apparente santé, grâce à une prospérité passée; il faut donc éclairer cette première base d'observation par l'étude de l'âge du clergé.

Le pourcentage de sexagénaires.

Deux méthodes se présentent pour observer l'âge d'un groupe humain : établir son âge moyen ou calculer sa proportion de sexagénaires. La première méthode demande des calculs plus longs et elle est peut-être moins rigoureuse, un petit nombre de vigoureux nonagénaires pouvant faire monter artificiellement l'âge moyen.

Nous opterons pour le pourcentage de sexagénaires. En rigueur de méthode, il faudrait établir cette proportion pour les seuls prêtres *en*

(4) Vérification de ce chiffre est donnée par le total officiel des *communes* de moins de 300 habitants : elles sont 16.096.

activité de service : tenir compte des retraités peut permettre d'apprécier la longévité d'un clergé, mais brouille la claire vue de l'équipement actif des diocèses. C'est cependant une statistique de sexagénaires portant sur le total du clergé que j'utiliserai. Nous avons, en effet, la bonne fortune de disposer, pour toute la France, d'une statistique rigoureuse et toute récente, et au surplus, officielle, établie par le Secrétariat de l'épiscopat en vue de l'application au clergé d'un système de sécurité sociale. C'est elle qui nous retiendra.

Le nombre de prêtres retraités est infime. L'écart des résultats entre les deux méthodes de calcul dépasse rarement 2 à 3 pour cent.

Le nombre d'ordinations.

La seule base rigoureuse pour mesurer la vitalité d'un diocèse est sans doute le mouvement de ses ordinations sacerdotales. Ou, plus exactement, pour les raisons qu'on devine, le rapport entre le nombre d'ordinations du diocèse et celui des jeunes hommes qu'il compte à l'époque considérée.

On songerait d'abord au rapport entre ordinations et population totale. Il est plus simple à établir. Mais il est beaucoup moins sûr. Par suite des variations de la natalité, le nombre des jeunes hommes, dans un même chiffre de population totale, peut beaucoup varier. Et singulièrement à l'époque présente. Entre le recensement de 1936 et celui de 1946, les années creuses de 1915 à 1919 étant arrivées à l'âge d'homme, le nombre des jeunes gens de 25 à 29 ans est passé subitement en France de 1.672.000 à 1.032.000 — alors que la population totale n'avait pas du tout varié dans les mêmes proportions (5).

Notre observation principale sera le rapport entre les ordinations sacerdotales de 5 années consécutives et la population masculine de 25 à 29 ans qui y correspond.

Les bases scientifiques à retenir.

Pour fonder notre étude, nous retiendrons donc, comme suffisamment rigoureuses, les trois bases ci-après :

1°) Le rapport de 5 années d'ordinations à la population masculine âgée de 25 à 29 ans, qui y correspond. Pour simplifier, nous appellerons désormais ce rapport, qui mesure la richesse en prêtres d'une génération donnée : le *taux d'ordinations* de cette génération.

2°) Le nombre de prêtres en activité pour 10.000 habitants.

3°) Le pourcentage des sexagénaires.

(5) Nous venons de parler, pour cette base de comparaison, des jeunes hommes de 25 à 29 ans. Il semblerait d'abord que c'est dans la classe précédente, celle des 20-24 ans, que se recrutent les nouveaux prêtres. Mais une recherche attentive faite dans l'*Ordo* de Paris révèle que, en période normale, 68 % des prêtres sont ordonnés entre l'année de leurs 25 ans et celle de leurs 29 ans; 16 % à 30 ans et au delà; 16 % seulement avant l'année de leurs 25 ans.

A ces trois bases fondamentales, on peut ajouter utilement l'étude attentive de la courbe des ordinations, en ses chiffres absolus. Elle est très éclairante pour l'étude des causes historiques. Il faut cependant la rapporter à l'évolution numérique concomitante de la population (6).

Ces diverses données peuvent toutes être calculées avec une suffisante rigueur.

Et elles se complètent.

Le nombre des prêtres en activité aux diverses époques n'évolue que lentement. Quand les jeunes générations sont déficitaires, les anciennes « tiennent » jusqu'à la relève. Cette masse du clergé, lente à croître comme à décroître, est le volant qui permet de passer les points morts. Observer son comportement permet de savoir s'il y a, en un diocèse donné, un rideau de protection suffisant pour attendre les nouveaux départs de la vie.

La proportion des sexagénaires indique le degré de fragilité de ce rideau protecteur.

Et le rapport de 5 ans d'ordinations à la classe d'âge correspondante, notre *taux d'ordinations*, évalue avec rigueur, pour chaque moment, l'intensité des poussées de la vie.

II. UN DEMI-SIECLE DE PROMOTIONS SACERDOTALES

Nous appliquerons maintenant à ce demi-siècle qui s'achève les procédés d'investigation que nous venons de retenir.

Cependant, pour observer l'évolution de chacun des 87 diocèses de France, il fallait s'en tenir à quelques époques plus représentatives. J'ai choisi les cinq périodes quinquennales suivantes :

1900-1904 : les dernières années du régime concordataire;

1909-1913 : la situation à la veille de la guerre de 1914; afin surtout d'observer les effets immédiats de la Séparation;

1925-1929 : le relais ménagé par l'étude du R. P. Doncœur, *La crise du sacerdoce*;

1934-1938 : les dernières années d'entre les deux guerres;

1940-1947 : les années récentes; mais cette fois l'observation a été étendue à 8 années au lieu de 5 (en ramenant ensuite la proportion à 5), afin de dégager une moyenne valable dans une période pendant laquelle les ordinations ont été reportées en désordre d'une année sur l'autre.

1. *Le taux d'ordinations.*

Ce qui frappe immédiatement dans l'évolution des taux d'ordina-

(6) J'ai pu établir, pour la France, la courbe des ordinations, année par année, de 1802 à 1950. Sa sensibilité aux événements nationaux est étonnante. Je la publierai dans l'ouvrage que je viens d'achever sur l'avenir du clergé diocésain en France, ouvrage qui sortira cet été aux Editions du Cerf, à Paris.

tions, c'est l'ampleur et la généralité absolue de la chute qui a suivi les événements des années 1905. Toutes les courbes connaissent une descente presque verticale, que résume bien l'évolution générale de la France, passée de l'indice 54,5 pour la période 1900-1904 à l'indice 32 pour la période 1909-1913 (7).

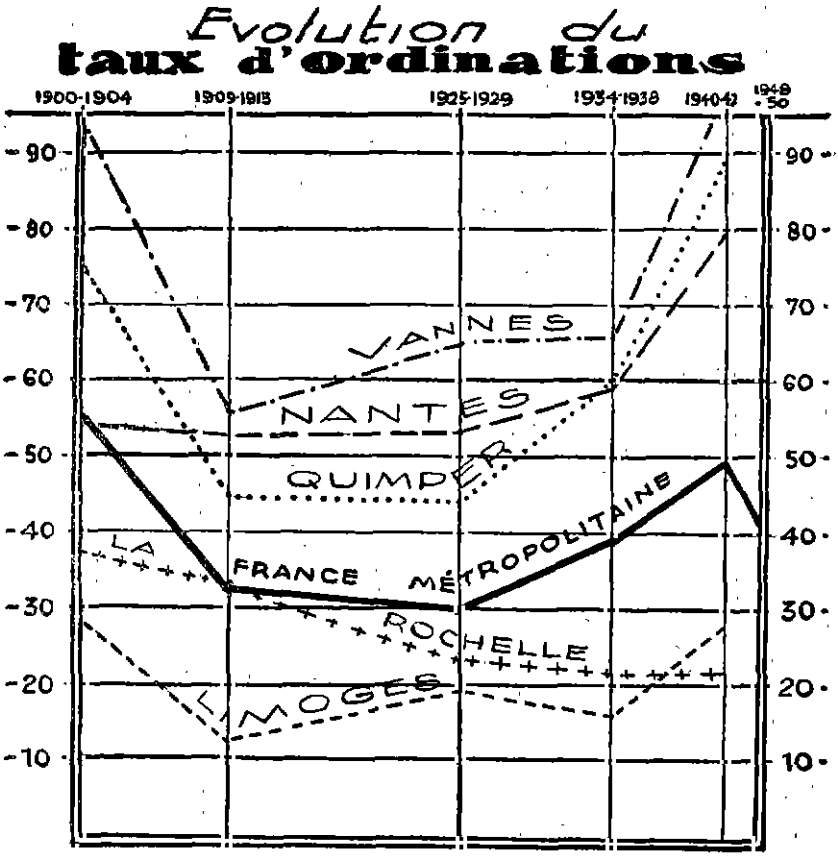

Rétrospectivement, on se rend compte que l'Eglise de France a subi, pendant ces années, une des crises les plus douloureuses de son histoire. Cette crise a été jusqu'à menacer la permanence en son sein des vocations au sacerdoce.

Sans doute faut-il voir, dans cette chute, les premiers symptômes de craquement dans un christianisme traditionnel, qui vivait davantage d'habitudes que d'esprit. Les « chrétiens d'habitude » ont commencé de refuser leurs fils au sacerdoce. En tout cas, l'ampleur et la sou-

(7) Je rappelle que cet indice est le rapport entre le total des ordinations de 5 années consécutives et le nombre correspondant de jeunes hommes de 25 à 29 ans.

daineté de la chute en une région donnée permettent de jeter un coup de sonde bien instructif dans la valeur profonde de son christianisme.

Le phénomène de chute est absolument général. Parmi les diocèses qui avaient encore un solide recrutement, il ne s'en trouve que quelques-uns : Angers, Lille, Nantes..., où l'amplitude de la chute soit restée assez faible. Ces diocèses ont fait alors la preuve de leur solidité chrétienne.

En revanche, quand on compare 1929 avec 1913, la remontée que font déjà un grand nombre de diocèses, apparaît réconfortante. 1913 avait marqué un creux — et déjà 1929 était pour eux en lente ascension. Certains diocèses pourtant, dont l'effondrement fut moins rapide, ont continué leur descente plus longtemps, et n'ont touché le fond qu'en 1929.

Le graphique que nous donnons met aussi en pleine lumière le magnifique redressement qui a marqué, cette fois dans presque tous les diocèses, les années 1930-1938.

Ce redressement est dû à des causes profondes. Les années de naissance qui arrivaient au sacerdoce, de 1929 à 1938, étaient celles de 1903 à 1913. Elles avaient connu des taux de natalité encore élevés. 1903-1913 : les fils répondaient pour les pères...

D'autre part, les œuvres diocésaines de vocations étaient alors partout au travail. Des « congrès nationaux de recrutement sacerdotal » se tinrent chaque année, de 1925 à 1939, qui éclairaient l'opinion (8). Ce travail s'est montré efficace.

Et ce sont ces mêmes années qui ont vu l'efflorescence du scoutisme et des mouvements d'Action catholique. Quelques-uns de ces mouvements, le scoutisme en tête, ont fourni directement des prêtres, parfois en abondance. Mais surtout, et la répercussion est incalculable, le mélange intime, dans une action commune, d'un laïcat devenu majeur, conduisant lui-même ses mouvements, et d'un sacerdoce ramené ainsi à sa vocation proprement éducative et spirituelle, a revalorisé, aux yeux des chrétiens actifs, la mission du sacerdoce.

Quoi qu'il en soit des causes déterminantes, il faut constater que l'ensemble des courbes diocésaines traduit alors avec éloquence la puissance de reprise de l'Eglise de France. Il faut avoir vécu les heures sombres de la Séparation pour bien mesurer le relèvement, presque la transformation, qui s'est opérée pour l'Eglise de France, en ces quarante ans.

Dans les années 1940-1947, les courbes prennent un aspect singulier. Autant le mouvement général des diocèses était jusque-là concordant, autant leur fortune apparaît maintenant diverse. Certains poursuivent magnifiquement leur montée; d'autres se relâchent d'un effort qu'ils semblent ne pas pouvoir soutenir.

---

(8) Les comptes rendus en ont été publiés. On peut les trouver au Centre de documentation sacerdotale, 19, rue de Varenne, Paris, VIIe.

Il faut cependant constater que presque tous les diocèses sont, en ces années, au-dessus du niveau de 1913, et souvent très au-dessus. Une quinzaine font exception. On note parmi eux la présence de diocèses à grosses villes, où la montée des vocations ne peut que suivre, essoufflée, derrière les accroissements torrentueux de la population.

Il n'a pas été possible de pousser au delà de ces années la recherche pour chaque diocèse : faute de connaître pour 1950, leur nombre de jeunes hommes de 25 à 29 ans. Mais les évaluations ont été faites pour la France, et le mouvement général étudié.

Pour les années 1940-47, la courbe générale de la France était en remontée évidente. Son niveau atteignait alors l'indice 50, exactement 49,5 ; alors qu'il était aux environs de 30 en 1913 et en 1929.

Mais, depuis, la descente a repris. Le fait est certain, bien qu'il soit encore impossible de le chiffrer sûrement. Si les ordinations établissent leur moyenne au niveau des années 1948-50, nous aurons un taux de 40,2 °/₀₀₀. Mais ce que nous savons des effectifs actuels de séminaristes, laisse plutôt penser que la moyenne des ordinations s'établira autour du niveau inférieur de cette période, celui de 1950, et que le taux descendra aux environs de 33°/₀₀₀. Nous serons alors au-dessous du coefficient de 1938 et un peu au-dessus de celui de 1913.

J'essaie, dans l'ouvrage dont j'ai parlé, de percer le mystère de cette retombée.

A présent qu'apparaît la ligne générale d'évolution, en ce demi-siècle fertile en événements douloureux, on se demande pourquoi l'inquiétude générale, s'exprimant par la voix du R. P. Doncœur, s'élevait dans les années 1930, en ces années mêmes où l'on commençait de se relever des événements de 1905. Tous les ans, écrivait le P. Doncœur, la France connaît « une perte de 431 prêtres de paroisse, soit l'équivalent d'un diocèse de l'importance d'Autun, Cambrai, Clermont, Nancy, etc., c'est-à-dire d'un de nos florissants diocèses » (9).

C'est peut-être que le regard n'avait pas été assez longuement porté sur la situation intermédiaire de 1913, dans cette confrontation de 1930 avec 1904. C'est surtout qu'un deuxième phénomène commençait alors de faire sentir son influence et provoquait les inquiétudes : la diminution implacable de l'effectif total du clergé.

2. *Le nombre des prêtres en activité.*

L'observation du nombre de prêtres séculiers en activité pour 10.000 habitants, nous ménage quelques surprises. Celle-ci d'abord que, malgré la secousse de la Séparation et les hécatombes de deux guerres (celle de 1914 a coûté à la France environ 3.000 prêtres séculiers et

(9) R. P. Doncoeur, *La crise du sacerdoce*, p. 43.

séminaristes), la baisse d'effectifs, régulière et sensible, n'ait pas tourné à la catastrophe.

1904 voyait, en France métropolitaine, 13,5 prêtres séculiers en activité pour 10.000 habitants; 1913 : 12; 1929 : 10,4 et 1946 : 9,7. Ou, en d'autres termes, il y avait en 1904, en moyenne 1 prêtre séculier *en activité* pour 739 habitants; en 1913, 1 pour 832; en 1929, 1 pour 960 et aujourd'hui, 1 pour 1029.

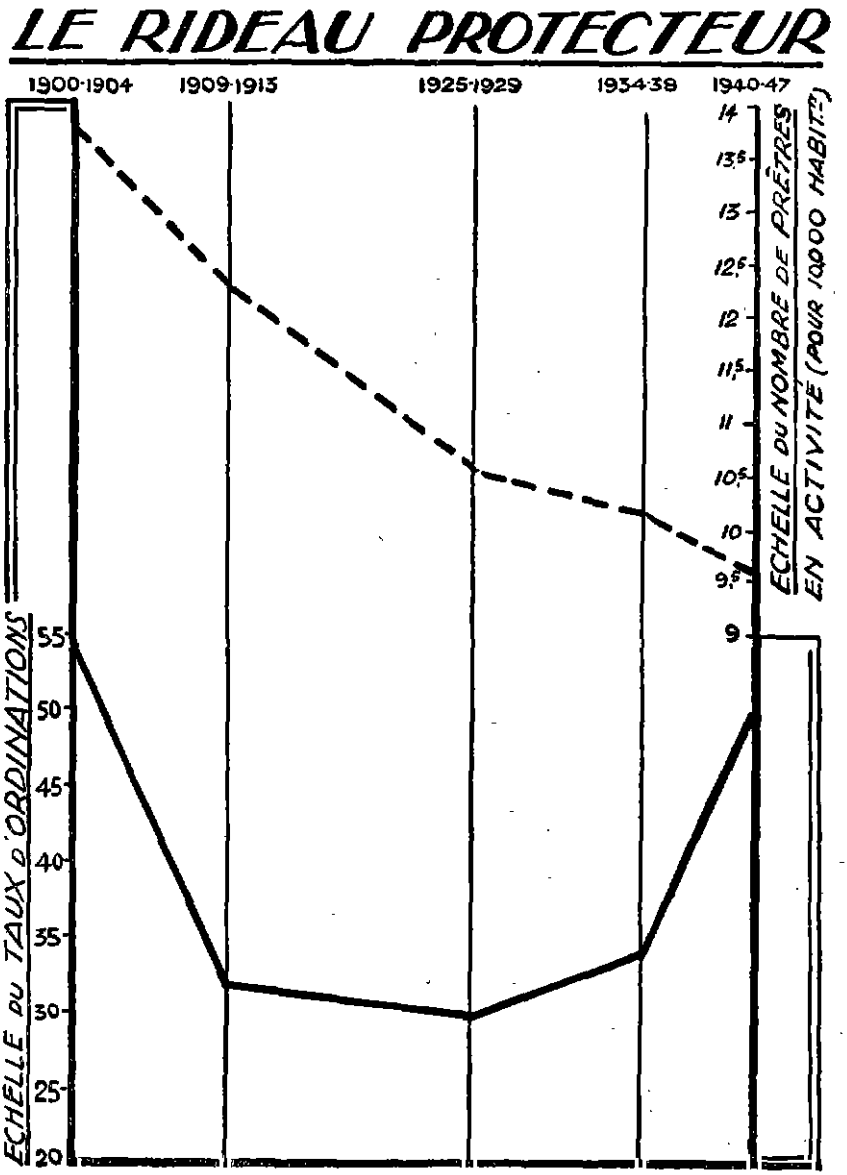

Ainsi qu'on le voit, le mouvement de descente, qui continue, s'est pourtant sensiblement ralenti. Si de 1903 à 1930, il a disparu en France, d'après les calculs du P. Doncœur, une moyenne de 431 prêtres de paroisse par an; depuis 1930, ce n'est plus qu'une moyenne de 208. Mais il y a eu, en même temps, dans le clergé, un déplacement des forces vers des tâches nouvelles extra-paroissiales. Si l'on observe donc, pour plus de rigueur, non plus le seul clergé paroissial mais l'ensemble des prêtres séculiers en activité, c'est 505 qui disparaissaient annuellement pendant la période qu'observait le P. Doncœur; aujourd'hui, 178. Le phénomène est grave encore, mais la situation tend à se stabiliser.

Et il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'apport des religieux s'ajoute de façon sensible aux effectifs du clergé séculier. Leur participation à l'activité apostolique n'a fait que croître depuis un demi-siècle. En tenant compte des religieux employés d'une façon ou d'une autre au service des diocèses, on doit arriver aujourd'hui à une proportion de 1 prêtre en activité pour 975 habitants (10).

Ce ne serait donc pas en soi le petit nombre de prêtres qui serait tellement inquiétant. Mais bien, avec une organisation ecclésiastique qui est à revoir, la situation de quelques diocèses. Aujourd'hui, après une diminution constante des effectifs depuis cinquante ans et au moment de la disparition accélérée des promotions nombreuses d'avant 1905, bien des diocèses sont au-dessous du niveau critique. Pour eux, le rideau protecteur, dont nous parlions, ne remplit plus son office.

Tous les diocèses à grandes villes sont dans ce cas, sauf Lyon, Toulouse et surtout Lille. Marseille, avec 6,5 prêtres pour 10.000 habitants; Versailles, avec 4,8 et Paris, avec 2,9, sont au bas de l'échelle. Des diocèses principalement ruraux sont également très durement touchés : Bourges et Moulins, 6,3; La Rochelle, 6,2; Limoges, 5,8; Avignon, 5,7.

En revanche, quelques diocèses ont rattrapé et même dépassé leur cote de 1904, notamment : Besançon, Lille, Luçon, Mende, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes et Saint-Jean-de-Maurienne. Également Verdun, à cause de son effroyable saignée de 100.000 habitants.

Il nous reste à considérer un dernier aspect : le degré d'usure de ce rideau protecteur, autrement dit l'âge du clergé.

3. *L'âge du clergé.*

Les pourcentages des prêtres d'au moins 60 ans, publiés çà et là, ont fait pousser souvent des cris d'alarme. Le secrétariat de l'épiscopat, en communiquant aux évêques la statistique que nous avons signalée, a heureusement commencé de réagir contre cette interprétation pessimiste.

Il convient en effet de se rappeler que, grâce à l'hygiène et aux

(10) J'ai dénombré environ 43.000 prêtres séculiers et réguliers dont l'activité s'exerce au profit des diocèses.

découvertes médicales, la vie humaine s'est allongée considérablement depuis un demi-siècle. Et donc grandit, dans toute la nation, le nombre des vieillards. La montée des pourcentages de sexagénaires dans le clergé ne signifie pas forcément son vieillissement anormal.

Dans une population masculine âgée de 24 ans et au-dessus, les sexagénaires étaient en 1906, 20 % ; en 1949, ils sont 22,2 %.

Mais il faut ajouter, pour le clergé, deux considérations importantes et rarement discernées jusqu'ici.

La première est la longévité exceptionnelle du clergé. Une étude qu'a bien voulu faire, pour moi, l'Institut national d'études démographiques, démontre de façon indubitable cette longévité supérieure du clergé par rapport à l'ensemble de la population masculine. Pour les plus de 65 ans, les évaluations, d'après les tables de mortalité de la population masculine, devraient nous donner 7.560 prêtres. Il en reste 9.861.

Une deuxième cause est plus déterminante encore. Il y a actuellement, dans toutes les pyramides d'âge du clergé, un énorme trou entre 50 et 60 ans. Mgr Guimet, vicaire général d'Autun, dans une étude excellente qu'il a publiée sur l'âge des prêtres de son diocèse, l'explique avec une clarté convaincante : « Songeons qu'un prêtre qui a aujourd'hui 56 ans (né en 1894) avait 11 ans (l'âge de l'entrée au petit séminaire) en 1905 et 20 ans (l'âge de l'entrée au grand séminaire) en 1914! Il y a aujourd'hui *un* prêtre de 56 ans dans le diocèse ».

L'effet conjugué de la Séparation et de la guerre de 1914 a causé ce déséquilibre considérable.

Mais cette décade étant presque absente dans les effectifs de prêtres de moins de 60 ans, la proportion des sexagénaires dans le total grossit par contre-coup.

La pyramide des âges de leur clergé montre que des diocèses comme Coutances et Arras sont indiscutablement, pour le présent, en excellente situation. Or le premier a 35 % de sexagénaires et le second 29,3.

On peut donc estimer qu'un clergé qui, en 1949, compte entre 30 et 35 % de sexagénaires est, compte tenu du passé récent, en santé normale.

Or, pour l'ensemble de la France, la moyenne s'établit aujourd'hui à 35,1, c'est-à-dire à l'extrême limite du pourcentage qui apparaît satisfaisant.

La pyramide des âges du clergé séculier français est, somme toute, assez saine. Elle comporte la cicatrice douloureuse que l'on reconnaît au premier coup d'œil dans toutes les pyramides diocésaines d'aujourd'hui : l'énorme déficit de prêtres de 50 à 60 ans, dont nous venons de dire les causes.

La base de la pyramide est en retrait progressif. Mais cela demande

explication : les 30-35 ans correspondent au taux très bas de natalité des années 1915-1919; les moins de 30 ans sont marqués par les déficits provoqués par la guerre de 1939 et la captivité, peut-être davantage encore par la Libération et l'occupation en Allemagne; mais, de plus, leur plein effectif est loin d'être atteint, il doit normalement s'augmenter encore presque de moitié (11).

L'état général de la France, pour ce qui est de l'âge du clergé, n'est donc pas catastrophique; ou plutôt ne l'est plus.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de supprimer par la pensée les trois premières bases de la pyramide, en n'oubliant pas d'accroître les assises supérieures, de tous les prêtres âgés qui sont décédés depuis 15 ans. La situation de 1935 apparaîtra singulièrement plus angoissante.

L'accroissement de la longévité du clergé, comme de toute la population française, a masqué une diminution des effectifs qui, sans lui, aurait tourné à la catastrophe. Grâce à un âge moyen de décès aujourd'hui plus tardif, les prêtres demeurent plus longtemps en fonction et donc, au total, un nombre plus grand de prêtres se trouve à la fois sur le terrain. Ainsi se grossit, un peu artificiellement, le total des prêtres en activité. Il ne faut pas oublier cela, quand on veut apprécier le déficit réel qu'a subi le clergé, dans le demi-siècle étudié.

Faisons encore un rapprochement éclairant, en posant notre pyramide d'âges du clergé sur la pyramide correspondante des Français de sexe masculin (12).

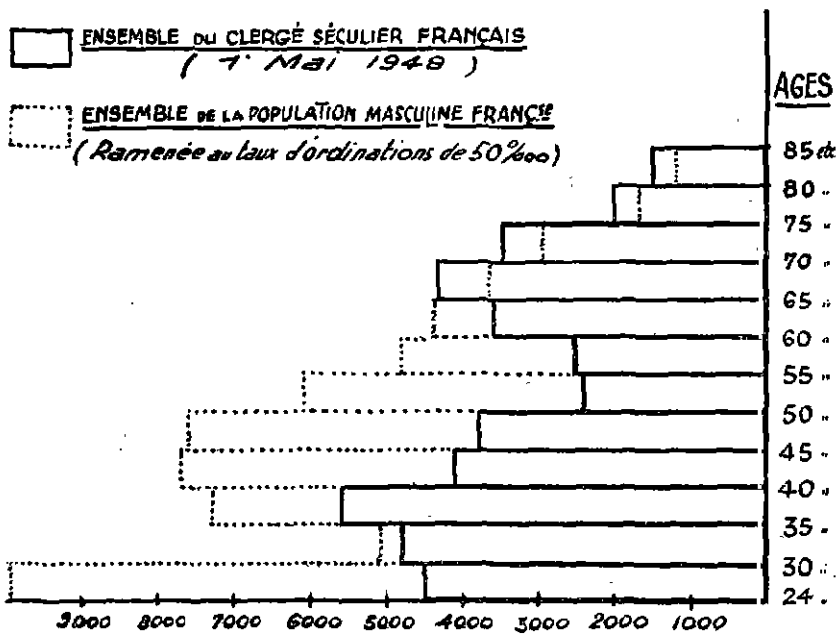

(11) Estimation faite d'après l'âge moyen d'ordination des prêtres.
(12) Cette pyramide et les chiffres correspondants nous sont donnés, au 1er

Ce qui ne peut pas ne pas frapper au premier regard, c'est, par rapport à la population française, le vieillissement provoqué dans le clergé depuis quarante ans, par manque de recrutement. Au-dessous de 65 ans, la pyramide du clergé est très en retrait sur celle de la population masculine de la France.

Le clergé perd donc encore du terrain par rapport à la population française. Il est pourtant en voie de rajeunissement.

Mais certains diocèses sont en péril. Relevons Carcassonne, avec 50 % de sexagénaires sur l'effectif total de son clergé, retraités compris; Pamiers, avec 51; Bourges, Cahors et Digne, avec 52; Auch avec 55 et Ajaccio, avec 60 %.

*
* *

Deux conclusions se dégagent de cette étude.

Le recrutement sacerdotal, quand on le regarde au niveau de la France, et malgré la retombée des toutes dernières années, n'apparaît pas tellement en mauvaise posture.

Le taux d'ordinations y est aux environs de 35 pour 10.000, ce qui équivaut à la situation des années 1934 ou 35, qui sont loin d'être parmi les plus mauvaises de ce demi-siècle.

Il y a encore un prêtre en activité pour mille habitants et, à ne considérer même que le clergé paroissial et seulement le séculier, encore 1 pour 1430.

Enfin le clergé est relativement jeune, ne comprenant que 35,1 % de sexagénaires.

Ne serait-ce pas une indication donnée par la Providence, que c'est désormais à ce niveau général de la France qu'il faut chercher les solutions ? et que le principe de saint Thomas d'Aquin, que reprenait et authentifiait l'encyclique de Pie XI sur le sacerdoce : « Dieu n'abandonne jamais son Eglise au point qu'on ne puisse trouver des ministres qualifiés, en nombre suffisant pour pourvoir aux nécessités des fidèles... » (13), c'est aujourd'hui au niveau *de la nation* qu'il convient de l'appliquer.

La seconde conclusion, c'est qu'il faut aller au plus vite au secours de certains diocèses. Ceux d'entre eux, qui jouent perdant sur chacun des trois tableaux que nous venons d'examiner, sont particulièrement en péril. Signalons-les, afin de provoquer, en leur faveur, un courant d'entr'aide missionnaire et de prière.

---

janvier 1949, par l'Institut national d'études démographiques. Voir *Population*, n° 4, octobre-décembre 1948. — *J'ai réduit la pyramide de la population totale* proportionnellement au taux de 50 ‰, qui correspond à un taux d'ordinations qu'on peut considérer comme normal.

	Taux d'ordinations (moins de 30 °/₀₀)	Prêtres en activité (moins de 8 °/₀₀)	Sexagénaires (environ 50 % du clergé)
Ajaccio	18,8	7,7	60 %
Bordeaux	18,7	5,6	45 %
Bourges	24,2	6,3	52 %
Fréjus	16,4	6,6	41 %
La Rochelle	21,8	6,2	47 %
Limoges	27,8	5,8	40 %
Moulins	31,6	6,3	48 %
Périgueux	22,8	7,8	49 %
Tulle	29,4	8,2	47 %
Alger	12,6	3,1	35 %
Constantine	26	4,5	34 %
Oran	7,2	2,1	42 %

III. QUELQUES LEÇONS A RECUEILLIR

Faire le point de la situation sacerdotale serait bien insuffisant. Ces cinquante années de recrutement ont « une parole de Dieu pour nous ».

Le phénomène, à la fois humain et divin, qu'est la levée de vocations dans un pays, dépend de causes précises. Et de causes qui sont humaines. S'il y a déficit de prêtres, ce n'est pas en effet la grâce de Dieu qui en est responsable, mais bien la coopération de l'homme. Les lois humaines — et donc en réalité divines, puisque posées par Dieu — de la fréquence des vocations, l'analyse sociologique doit en surprendre le jeu. L'objet principal de l'ouvrage annoncé a été de les découvrir — afin de déterminer les bases solides d'une « politique des vocations ».

Peut-on livrer aujourd'hui quelque chose de ces conclusions ?

On le fera avec quelque hésitation.

A les résumer, donc à les couper de leur laborieuse démonstration, on risque d'en trahir la solidité. Peut-on prier le lecteur de nous faire crédit, jusqu'au moment où il aura lu l'ouvrage annoncé ? Rien n'y est avancé à la légère.

Pour qu'aux yeux d'une population humainement évoluée, le sacerdoce prenne aujourd'hui toute sa grandeur — et donc pour qu'il puisse faire lever des vocations généreuses dans cette population — il faut que ses fonctions essentielles de paternité spirituelle s'y exercent couramment. Il faut que le prêtre apparaisse comme servant spirituellement à quelque chose. En France du moins, et sauf en ses régions

(13) S. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Supplément, q. 36, art. 4, ad 1[m].

traditionalistes, un sacerdoce « administratif » ou purement « cultuel » ne recrute plus.

Le sacerdoce n'attire que s'il retrouve son caractère « prophétique », si on le voit insérer le message exigeant du Christ dans les méandres de la vie humaine, familiale, professionnelle, sociale, si on le voit y transformer quelque chose.

Des pays où il n'y a plus de laïcat chrétien — entendons un laïcat qui veut vivre « tout le christianisme dans toute sa vie », et pas seulement un laïcat pratiquant — de tels pays manquent de la *materia circa quam* qui permettrait au sacerdoce de prendre toute sa hauteur. Ces pays, momentanément, ne sont plus « capables » de sacerdoce.

Le premier travail est alors, non de faire de la propagande pour les séminaires, mais de refaire des foyers chrétiens, d'une vie chrétienne qui se veut exigeante.

Mais ce premier travail est commandé par un second. L'Eglise de France est encore organisée en fonction d'un régime de chrétienté. Or, il a fallu ajouter sur les épaules d'un clergé décimé, les accaparantes entreprises d'une action missionnaire. D'où un surmenage habituel qui, pour beaucoup de prêtres, ne leur permet plus d'exercer l'influence profonde qu'on attend d'eux.

Un allègement est donc à réaliser dans le service traditionnel des paroisses. L'épiscopat s'en préoccupe. Il nous est apparu que cet allègement commandait directement la levée de nouvelles vocations.

Un malaise, à base de découragement, s'est en effet abattu sur l'ensemble du clergé séculier. Le ministère traditionnel, en beaucoup de régions déchristianisées, ne « débouche » plus. Ce malaise explique, pour une large part, la retombée soudaine que nous révélait la courbe des ordinations dans le clergé diocésain, au moment même où progresse en nombre le clergé religieux.

« Rien ne me paraît plus convergent au bien des âmes et au redressement de la France, qu'un régime de mission établi sur notre sol », écrivait le cardinal Suhard. Et cette phrase résumerait assez bien l'une des pensées dominantes de son épiscopat.

Pour mener à bien des réformes qui heurteront des habitudes, il faudra pas mal de courage et de persévérance ; il faudra surtout « un sacerdoce extrêmement fort, un sacerdoce très pur, très dépouillé et très riche de sève divine ».

A travers la longue crise des vocations sacerdotales, la main puissante de Dieu — il faut sans doute, pour en rendre pleinement compte, aller jusqu'à ces profondeurs — la main puissante de Dieu est en train de nous faire découvrir une image nouvelle du sacerdoce éternel de son Fils.

Paris.

Chanoine Fernand BOULARD,
Aumônier national d'Action catholique rurale.